

Suivi bactériologique

	02 juin	15 juin	29 juin	13 juil.	28 juil.	10 août
	10:05	09:48	14:40	09:45	12:22	12:25
Entérocoques (n/100 mL)	15	<15	<15	110	<15	30
Escherichia Coli (n/100 mL)	93	61	<15	46	<15	30
Interprétation sanitaire ponctuelle						

 Eau de bonne qualité
 Eau de qualité moyenne
 Eau de mauvaise qualité

A l'issue de chaque saison touristique, un classement sanitaire de la baignade est réalisé. Il est basé sur l'analyse statistique des résultats bactériologiques de l'année écoulée et des 3 années précédentes.

Classement sanitaire européen 2025



Eau d'excellente qualité

Suivi des cyanobactéries

	Valeurs guides	02 juin	09 juin	15 juin	23 juin	29 juin	06 juil.	13 juil.	21 juil.	28 juil.	03 août	10 août	18 août
Chlorophylle A (µg/L)	10 µg/L	64											
Cyanobactéries toxigènes (mm3/L)	1 mm3/L	2,94	3,44	3,32	7,05	28,1	0,914	5,31	15,7	49	110,1	164,7	39,6
Microcystines (µg/L)	0,3 µg/L	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	0,21	0,38		0,23	0,18	0,54	0,37	0,46	0,62
Anatoxine A (µg/L)	Limite de détection	0,18	N.D.	0,29	1,19	1,28		0,22	N.D.	0,37	0,30	0,28	0,41
Cylindrospermopsine (µg/L)	42 µg/L	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL		<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL	<SEUIL
Saxitoxine (µg/L)	30 µg/L	0,02	<SEUIL	0,09	3,5	6,5		0,87	0,40	1,5	3,9	1,3	0,42
Interprétation sanitaire													

N.M. : non mesuré ; N.D. : non détecté

L'ARS Bretagne assure le suivi des cyanobactéries en complément du contrôle bactériologique car certains genres sont susceptibles de produire des toxines pouvant causer des troubles de santé chez l'homme et les animaux. Ce suivi est déclenché uniquement si la concentration en chlorophylle A dépasse les 10 µg/L signifiant le début d'un développement de phytoplancton.

Les mesures de gestion sont graduées en fonction de la présence de cyanobactéries toxigènes dans l'eau :

 Chlorophylle a < 10 µg/L
ou absence de genres toxigènes
ou présence de genres toxigènes < 1 mm3/L

PAS D'ALERTE

Maintien d'une activité normale

 Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L
avec concentrations en toxines < Valeurs guides

NIVEAU ALERTE 1

Maintien d'une activité normale
Information du public

 Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L
avec concentrations en toxines > Valeurs guides
ou présence d'accumulation en surface et/ou mortalité animale

NIVEAU ALERTE 2

Interdiction de la baignade
Restriction des activités nautiques
Recommandations de non-consommation des poissons
Information du public

